



Coup d'oeil sur



FONTENOY

Janvier 2003

SOMMAIRE

Mot du Maire

Zone d'Activités

Forêt

Travaux

Ordures Ménagères

Ecoles

Mariages

Nouveaux habitants

Naissances

Bibliothèque

Horaires Mairie

LE MOT DU MAIRE

Une nouvelle année commence, la 3^{ème} pour la Municipalité qui a déjà beaucoup travaillé et qui est tout à fait consciente qu'il reste encore beaucoup à faire pour le bien de tous .

Les réseaux et la voirie de la partie haute de la rue du Monument sont terminés. Avec le zonage du P.O.S. actuel de nouveaux habitants peuvent occuper les parcelles restées vides jusqu'à présent dans cette rue.

Le programme d'assainissement communal et intercommunal a démarré par la rue du Monument et la rue de la Libération.

En 2003, les travaux d'assainissement seront réalisés dans la rue du Muguet, et si l'enveloppe budgétaire intercommunale le permet, nous songeons à terminer le programme d'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de voirie de cette rue.

Beaucoup de travaux moins visibles ont été effectués par l'employé communal et différentes entreprises.

Tout au long de l'année, nous avons participé à de multiples réunions de réflexion sur l'intercommunalité et à un audit demandé à un Cabinet Conseil. Gondreville, Velaine en Haye, Aingeray et Sexey les Bois avaient demandé à entrer dans la Communauté de Communes de Hazelle . Cette dernière, ne souhaitant pas intégrer Gondreville avec la Zone Internationale dans l'immédiat, les quatre Communes candidates ont décidé de former une autre intercommunalité. Le Préfet a entériné ce choix, et le nouveau regroupement s'appelle « Communauté de Communes du Massif de Haye »

Fontenoy a joué la carte de la prudence en restant dans la C.C. de Hazelle à cause du manque de compétences de celle du Massif de Haye. Comme nous le pressentions et le confirmait l'audit, la Commune de Fontenoy perdrait beaucoup de ses moyens actuels.

Bien entendu, concernés par la ZIA et géographiquement situés dans le périmètre logique de cette nouvelle intercommunalité, nous restons attentifs à l'évolution de cette dernière, et surtout au développement de la Z.I.A..

En effet, les 40 ha situés sur le territoire de Fontenoy sont réservés à la Société Parcolog qui a pris l'engagement de construire et de louer six bâtiments à des

fins logistiques en 4 ans. Le bâtiment A est construit et opérationnel mais pour l'instant, il n'y a pas de locataire. Nous espérons, ainsi que le Conseil Général de Meurthe et Moselle, que cet engagement pris par Parcolog puisse se concrétiser rapidement.

La Société LIDL a préféré acheter du terrain et construire un complexe logistique adapté à son mode de fonctionnement. L'enquête publique va démarrer très prochainement. Si le résultat est concluant, LIDL pourra probablement offrir 80 emplois en 2004 ; ce seront essentiellement des emplois de secrétaires, magasiniers, caristes ...etc). Mais cette implantation générera aussi des emplois dans les sociétés d'entretien en tous genres. La Société LIDL fera ses offres à l'A.N.P.E. en temps voulu.

Le village de Fontenoy s'est considérablement agrandi. Le lotissement est pratiquement terminé. Le recensement complémentaire réalisé par l'INSEE au cours du mois d'octobre a révélé que le nombre officiel d'habitants est passé de 200 à 320 !

L'Etat Civil permet de constater un nombre croissant de naissances. Les cigognes, (ou plutôt les hérons) y sont très actives.

Cette année aussi plusieurs mariages ont été célébrés dans notre Mairie toujours généreusement fleurie par des Fontenoyennes aux mains vertes.

Nous n'oublions pas les personnes décédées en 2002 qui ont fortement marqué la vie du village.

En 2002, de nombreux bénévoles ont contribué à la vie du village ou mené des actions de bienfaisance. Je pense notamment aux membres du CCAS, aux membres non-élus des autres commissions, à celles et ceux qui apportent un concours actif aux différentes manifestations (Feux de la St Jean, 14 Juillet, St Nicolas, animation bibliothèque...).

Nous les remercions bien vivement.

La Municipalité et moi-même présentons à toutes et à tous nos vœux pour une année 2003, sans trop de tracas, avec une bonne santé.

Jeanne BLUETTE

ZONE INTERNATIONALE D'ACTIVITÉS

DE GONDREVILLE – FONTENOY

Point sur l'avancement des travaux (point précédent : Bulletin Municipal juillet 2002)

1 – Substitution du captage du Prâlot

L'entreprise SOGEA EST BTP, titulaire du marché de la construction de la station de pompage sur la commune d'Aingeray a reçu l'ordre de service de commencer les travaux en octobre 2002. L'entreprise SNC HALLE est sous-traitante pour les travaux de génie civil TCE.

A ce jour, le gros œuvre est achevé, concernant la bêche à eau. Il a été effectué un test d'étanchéité concluant.

Montant du marché : 454 480 € TTC

Achèvement prévu fin juin 2003

Budget primitif 2003

Le syndicat mixte devra solliciter pour cette opération le solde de la subvention FNADT octroyée pour le captage du Prâlot soit 247 408,23 €.

2 – Station d'épuration

Lors d'une réunion le 16 octobre 2002, en présence du maître d'ouvrage (le SIA de Gondreville-Fontenoy), de SOLOREM – mandataire, des organismes associés, BETURE SEREC a présenté l'avant projet sommaire sur les conditions techniques et financières de traitement des eaux usées et des filières de pré-traitement et d'élimination des boues.

En conclusion, le maître d'œuvre a été invité à fournir un projet (à fin janvier 2003) sur la base d'une filière de pré-traitement et de déshydratation des boues par système de tables d'égouttage. Il est précisé que l'évolution actuelle de la population confirme les bases de dimensionnement de la station à une capacité de 4000 EH (équivalent habitants)

Dans l'attente de l'évolution du potentiel d'emplois sur la ZIA, son fonctionnement lors de la mise en service basé sur un taux de dilution des charges organiques de plus de 50%, sera sans incidence sur les contraintes de maintenance.

3 – Embranchement ferré. Impact d'une desserte fer sur le coût foncier

Les emprises foncières pouvant bénéficier d'une desserte fer couvrent une superficie cessible de 591 739m² dont la plate forme logistique pour 168 769m².

La part des coûts induits par les études, travaux et honoraires prise en charge dans le bilan prévisionnel se monte à 2 314 000€ HT dont :

Embranchement sur l'emprise R.F.F :	1 067 000 €
Raccordement à la ZAC jusqu'au faisceau :	609 000 €
Ouvrage d'art pour le franchissement du RD90 :	638 000 €

A ajouter l'actualisation du versement initial pour la réalisation de l'embranchement sur l'emprise RFF de 610 000 €.

Ainsi l'impact du coût de la desserte fer à financer par les cessions de terrains rapporté au m2 parcellaire cessible des emprises pouvant en bénéficier est de 3,91 € H.T. à ajouter la part actualisée de 1,40 €/m2 pour les cessions raccordables fer.

Il est distingué ci-après les prix de cession entre les parcelles potentiellement raccordables fer et parcelles non raccordables pour options 3 et variante.

Niveau d'offre foncière	Prix au m2 parcellaire € HT
26 ha options 3 et variante raccordable fer	17,5 <i>19</i>
Cessible 16,3 ha 4 à 6 ha options 3 et variante raccordable fer	24,5 <i>26</i>
Cessible 8 ha 4 à 6 ha options 3 et variante non raccordable fer	20

En italique coût avec actualisation.

4 – Travaux. Programme PARCOLOG

Les travaux d'aménagement du mail tranche 1, y compris les travées de stationnement complémentaires et travaux d'équipement de la ZAC (entrée, assainissement) sont entièrement réalisés et réceptionnés à fin août 2002 conformément aux prévisions.

- Travaux VRD
 - * Travaux de voirie et réseaux de la tranche 2 du mail
 - * Travaux d'accès principal et giratoire (tranche ferme)
 - * Travaux d'assainissement eaux usées et pluviales
- Compléments de travaux prescrits par l'arrêté d'exploitation PARCOLOG
 - * Aire d'aspiration à la Moselle (sécurité incendie)
 - * Fourniture et pose d'une fosse toutes eaux
- Prolongation des réseaux dans la perspective de l'implantation LIDL
 - * Réseau moyenne tension
 - * Prolongement dur réseau d'eaux usées

Rappel : Le porteur de projet PARCOLOG s'est contractuellement engagé sur une durée de quatre ans à réaliser la construction par tranche de 158 000m2 (6 bâtiments) permettant la création de 1000 emplois. Cet engagement est une contrepartie aux financements publics et des clauses de sauvegarde et de résolution sont prévues en cas de non-réalisation totale ou partielle de l'objectif (réponse de M Dinet à l'Est Républicain- Juin 2002-)

5 – Projet LIDL

Le dossier de demande d'installation a été jugé recevable par les services de la DRIRE le 15 novembre 2002.

Actuellement les services de la Préfecture organisent la tenue de l'enquête publique (1 mois) qui aura lieu en Mairies de Gondreville et Fontenoy-sur-Moselle courant janvier/février 2003. Au terme de cette enquête et après avis du commissaire enquêteur, le permis de construire pourrait être délivré dans le courant du mois de mars 2003.

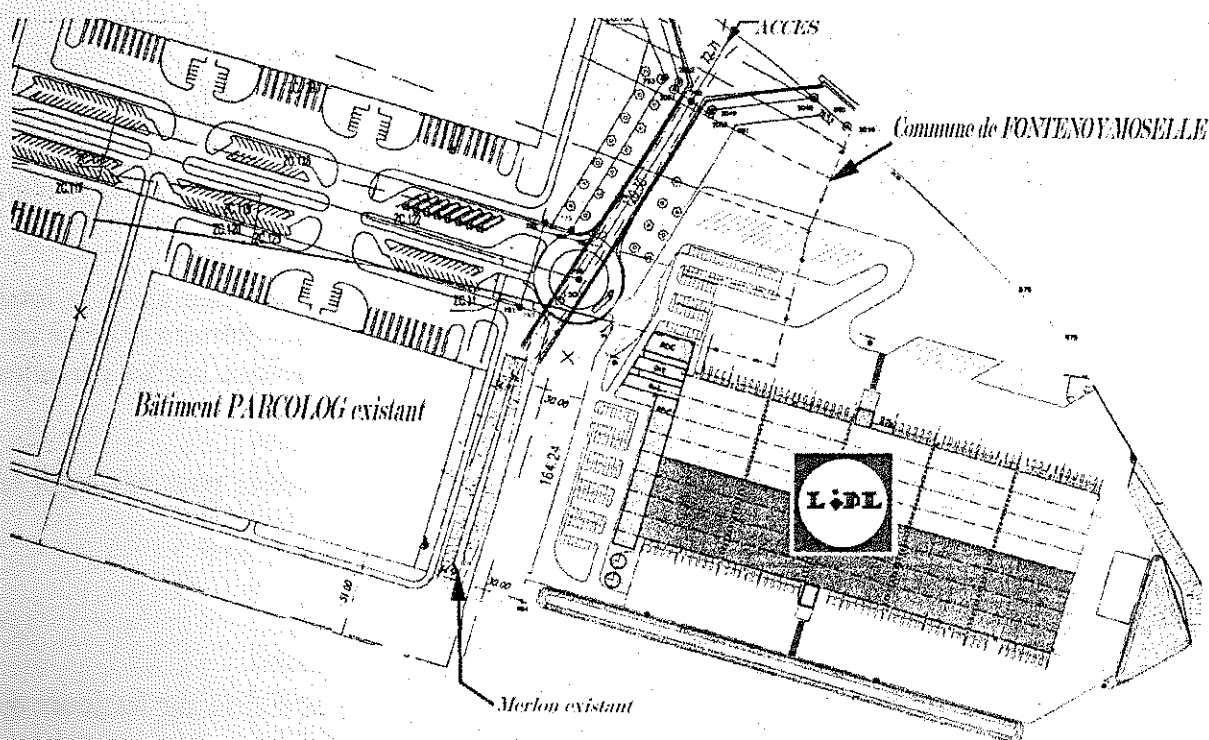
Après régulation de la vente, la société LIDL pourra engager les travaux en avril 2003 pour une livraison et ouverture en octobre 2003.

Dans cette perspective, il est envisagé d'entreprendre les travaux suivants :

Budget primitif 2003

- * La finition de la voie d'accès et du giratoire à l'entrée de la ZIA (revêtement définitif, éclairage public, plantation)
 - * La réalisation d'un fossé provisoire pour l'évacuation des eaux pluviales vers le bassin de rétention existant.
 - * La création d'un tourne à gauche sur la RD 191a.
- Le lancement des travaux pour réaliser cette opération ne sera décidé qu'en fonction du volume d'activité généré par les techniciens.

Détail du Plan d'environnement

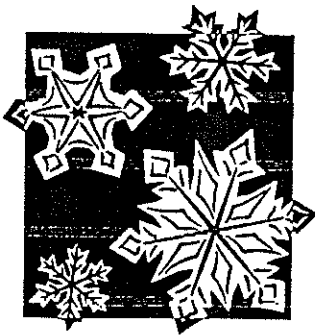


6 – Proposition d'une étude

Budget primitif 2003

La montée en puissance du programme et l'expérience d'autres grandes plate-formes en France conduisent à envisager l'éventualité de réaliser sur le site un centre de vie dédié aux collaborateurs des différentes entreprises.

Il conviendrait d'envisager de mobiliser un crédit d'études. Ce montant restera à définir.



Forêt Communale

Après Tempête (suite) :

Sur les 114 hectares , l'ouragan aura détruit :

- 38,78 ha de feuillus (hêtres , chênes , Alisiers , Charmes ...) .
- 9,3 ha de Résineux (Sapins , Pins) .

Cela représente 7360 m³ qui se répartissent de deux façons :

- 500 m³ de Grumes (Bois d'œuvre type chêne ou alisier) .
- 6800 m³ de bois de trituration (pâtes à papier) .

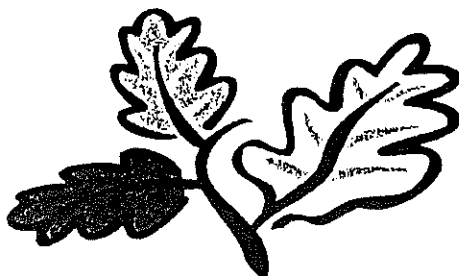
Si la commercialisation correspond à l'estimation , la commune pourra espérer un produit évalué à environ 17 000 € (112 000 F) .

Cette somme sera nécessaire au nettoyage et à la réhabilitation de l'espace après le total dégagement des chablis (fin 2003) . Mis à part la réfection des chemins qui sera effectué par les débardeurs , il restera à la commune à établir un programme de travaux sur les parcelles endommagées (dégagement des souches) .

C'est un budget de 30 000 € qu'il faudra prévoir dans les années futures pour envisager le réaménagement temporaire de la forêt .

Pour information :

Pour les promeneurs , il est important de se renseigner auprès de la mairie sur les jours de chasse .



TRAVAUX

Réalisés en 2002

1. Voirie et réseaux

1.1 Financement Communauté de Communes de Hazelle

Tout le budget communautaire pour les 2 exercices 2001 et 2002 ayant été affecté à la construction des trottoirs de la Rue du Monument, à l'aménagement de la place du calvaire et à la jonction Rue du Muguet - Rue du Haut Buisson, nous n'avons pu effectuer que de petits travaux divers de réfection de voirie et de trottoirs, à savoir :

- bordurette de trottoir le long des jardins du Chemin de Villey St Etienne,
 - colmatage d'un petit effondrement près de l'église
 - rebouchage de nombreux trous sur le revêtement du Chemin de Sexey .
- et signalisation routière horizontale et verticale à l'intérieur du village.

1.2 Financement communal

- Assainissement 1^{ère} tranche : Rue du Monument.

Pose de nouvelles conduites destinées à remplacer les collecteurs défectueux et à séparer les eaux pluviales des eaux domestiques.

- Pose d'une conduite principale de refoulement entre l'emplacement du futur poste de refoulement et la future station d'épuration.

Le poste de refoulement sera situé au point bas du village, à l'intersection de la Rue du Monument et du Chemin de Villey St Etienne.

La station d'épuration sera située près de chez Perthuy.

2. Autres travaux

Financement communal

- Eglise

- Doublage des murs du fond de l'église, derrière le chœur, par des revêtements hydrofuges avec grilles de ventilation par l'Entreprise ARTP
- Mise en peinture de ces cloisonnements par l'employé communal.
- Dépoussiérage, nettoyage de l'angelot en haut-relief derrière l'autel.
- Mise en peinture du porche d'entrée et des portes par l'employé communal.
- Finition du drainage en enterré des eaux pluviales sur les façades Est et Nord de l'église par l'Entreprise Baron et confection d'une rigole bétonnée le long du mur de soutien du cimetière parallèle à la façade nord de l'église.

- Bâtiment communal - cuisine

- Doublage des murs du côté des fenêtres par des revêtements hydrofuges.
- Déplacement de la cuisinière, devant la cheminée, en vue de la pose d'une hotte d'aspiration et remaniement des arrivées gaz et électricité
- Installation de carrelages derrière l'évier, le cumulus et la cuisinière.

- Bâtiment communal - Mairie

- Aménagement de la bibliothèque, pose de rayonnages, de tapisserie, mise en peinture des huisseries et boiseries par les dames de la bibliothèque, pose d'un écran en bois pour boucher l'ouverture de la cheminée.
- Aménagement du grenier pour en faire un local d'archives, pose de l'éclairage, construction de rayonnages et rangement des archives.

Prévus en 2003

1 Voirie et réseaux

1.1 Financement Communauté de Communes de Hazelle.

- Dans le cas où la quote - part du budget communautaire réservée à Fontenoy pour l'exercice 2003 répondra à nos espérances, nous pourrions envisager de terminer la Rue du Muguet. Les travaux seront importants et comporteront, outre l'assainissement mentionnés ci - après, l'enfouissement des réseaux d'éclairage public, d'EDF, de France - Télécom., la pose de nouveaux candélabres d'éclairage public, l'aménagement des trottoirs et les études pour cet ensemble de travaux.

1.2 Financement communal

- Assainissement 2^{ème} tranche : Rue du Muguet
Pose de nouvelles conduites destinées à remplacer les collecteurs défectueux et à séparer les eaux pluviales des eaux domestiques.

2 Autres travaux

Financement communal

- Bâtiment communal - cuisine
 - Doublage du mur de séparation entre la cuisine et la salle communale par des revêtements hydrofuges.
 - Installation de carrelages sous la fenêtre coté cuisinière.
 - Pose d'une hotte au - dessus de la cuisinière.
- Bâtiment communal - Sanitaires de l'ancienne maternelle.
 - Suppression des convecteurs individuels au Gaz de ville complètement défectueux. Remplacement par un appareil électrique à accumulation, y compris la pose d'un compteur double - tarif, d'un relais heures pleines - heures creuses et d'une ligne d'alimentation de l'appareil de chauffage
- Bâtiment communal - Couloir vers la salle de sport
 - Démolition de la verrière en très mauvais état et ne présentant aucune isolation thermique. Remplacement du châssis métallique par un mur en béton cellulaire avec une ou deux fenêtres PVC double vitrage.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES A FONTENOY

Ramassages hebdomadaires :

- dans la nuit du dimanche au lundi
- dans la nuit du mercredi au jeudi (décalage de 24 heures si les lundis et jeudis sont fériés)

REGLEMENTATION DE LA SORTIE DES BACS A ORDURES

Extrait de l'arrêté municipal du 08 juillet 1998 (articles 1,2 et 3)

ARRETE

Art 1 : Tous les administrés ayant un bac à ordures, mis à disposition à titre gratuit par le District DE Hazelle, DOIVENT L'ENTREtenir ET EN PRENDRE SOIN.

Art 2 : Ils doivent le mettre à l'extérieur, dans un endroit accessible le soir où la collecte aura lieu ; une fois celle-ci effectuée, les bacs devront être rentrés à l'intérieur des propriétés ou des maisons.

Art 3 : En cas de perte ou de vol, le remboursement des bacs à ordures sera demandé au locataire par le District.

CALENDRIER RECAPITULATIF DES OBJETS ENCOMBRANTS

ANNEE 2003

COLLECTES A VENIR : MERCREDI 12 FEVRIER
 MERCREDI 25 JUIN
 MERCREDI 15 OCTOBRE

Nous vous rappelons que les gros objets ou encombrants doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte.

CALENDRIER DE RATRAPAGE DE JOURS FERIES

JOUR FERIE	DATE DE RATRAPAGE
LUNDI 21 AVRIL	MARDI 22 AVRIL
JEUDI 01 MAI	VENDREDI 02 MAI
JEUDI 08 MAI	VENDREDI 09 MAI
JEUDI 29 MAI	VENDREDI 30 MAI
LUNDI 09 JUIN	MARDI 10 JUIN
LUNDI 14 JUILLET	MARDI 15 JUILLET
JEUDI 25 DECEMBRE	VENDREDI 26 DECEMBRE

LES GROS OBJETS

CE QUE SONT LES GROS OBJETS

- ☞ Réfrigérateurs,
- ☞ Machines à laver,
- ☞ Congélateurs,
- ☞ Tables,
- ☞ Matelas,
- ☞ Sommiers,
- ☞ Vieux meubles,
- ☞ Tables à repasser,
- ☞ Tout objet encombrant non toxique servant usuellement dans la maison.

CE QUE NE SONT PAS LES GROS OBJETS

- ☞ Les pièces métalliques recyclables,
- ☞ Les fûts vides,
- ☞ Les fûts pleins et les bidons fermés (qui peuvent contenir ou avoir contenu des matières dangereuses),
- ☞ Les bidons de peinture,
- ☞ Les batteries,
- ☞ Les bidons d'huile,
- ☞ Les carcasses de voiture et de machines outils ou agricoles,
- ☞ La pierre, le béton, la terre et d'une manière générale tous matériaux de démolition ou liés à des travaux pouvant être assimilés à une activité artisanale (portes, fenêtres, placoplâtre),
- ☞ Les ordures ménagères,
- ☞ Les explosifs,
- ☞ Les bouteilles de gaz,
- ☞ Les extincteurs,
- ☞ Les rouleaux de fil de fer, treillis soudés, grillages et câbles,
- ☞ Les produits radioactifs,
- ☞ Les déchets de construction,
- ☞ Les pneumatiques de camions, tracteurs, voitures...,
- ☞ Les plaques de fibrociment,,
- ☞ Tous objets susceptibles de contenir ou d'avoir contenu de l'amiante,
- ☞ Tout objet de plus de 2 mètres de long ou d'un volume supérieur à 1,5 m³.

ECOLES

Syndicat scolaire

Historique

En 1983, pour des raisons démographiques, les communes de Fontenoy sur Moselle, Aingeray, Sexey-les-Bois se sont regroupées en syndicat.

Son sigle « SIS . FAS » signifie :

Syndicat Intercommunal Scolaire Fontenoy – Aingeray – Sexey.

Les élèves ont été répartis dans les trois villages par tranches d'âge.

En 1983, lorsque la Commune d'Aingeray a réalisé le Lotissement Mongambé, elle a, dans le même temps, fait construire une école maternelle pouvant accueillir tous les jeunes enfants. C'est ainsi que les locaux de la commune de Fontenoy ont été utilisés à d'autres fins. Fontenoy n'est cependant pas rayée de la carte scolaire.

Fonctionnement du Syndicat

Le syndicat assure l'entretien des locaux scolaires, l'achat et la maintenance du matériel pédagogique ainsi que les salaires du personnel (secrétaire, ATSEM maternelle, accompagnatrices dans les bus de ramassage, agents d'entretien.)

Le syndicat est administré par 6 délégués, à raison de 2 délégués par commune, élus au sein de chaque Conseil Municipal, pour la durée du mandat.

Le comité élit un président et 2 vice – présidents.

La présidence, tournante, est ainsi revenue à Fontenoy en 2001.

La composition actuelle est la suivante :

Présidente : J. Bluet, maire de Fontenoy

Vice – présidents : S. Claudin - Aingeray

C.Muller - Sexey

Autres délégués : L. Cusin - Fontenoy

M. Thouvenot - Aingeray

B. Parisse - Sexey

Siège social actuel : Fontenoy sur Moselle

Secrétariat : Mairie de Fontenoy sur Moselle,
assuré par Sandrine LOUIS
le Jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Organisation pédagogique

Les écoles se situent actuellement :

à Aingeray avec 2 classes à l'école maternelle « La Pastorale »

et 2 classes primaires à l'école « Robert Desnos »

à Sexey avec 2 classes à l'école primaire.

Pour l'année scolaire 2002 / 2003, les effectifs sont de 143 élèves répartis comme suit :

Madame Belmahi : (Directrice)	23 élèves	17 CM2	6 CM1
Madame Demaret :	21 élèves	7 CM2	14 CE2
Madame Beglé : (Directrice)	23 élèves	16 CE1	7 CP
Madame Guévin :	23 élèves	14 CP	9 GS
Mademoiselle Collot :	25 élèves	25 DMS	
Madame Raillard : (Directrice)	28 élèves	19 PS	9 TPS

Le syndicat scolaire gère parallèlement une cantine à Aingeray et une garderie s'il y a une demande conséquente de la part des parents.

Inscription des élèves dans les écoles du RPI

Lorsqu'un enfant doit être scolarisé dans une école pour la première fois, le représentant légal doit impérativement faire les démarches suivantes :

- se présenter à la mairie du lieu de résidence ou de domicile, muni de son livret de famille et d'un justificatif de domicile
- se présenter à l'école concernée, muni du carnet de santé de l'enfant et du certificat d'inscription établi par le maire
soit le jour des inscriptions programmé par le directeur de l'école,
soit tout autre jour, s'il s'agit d'une inscription en cours d'année scolaire.

L'enfant sera inscrit en maternelle à partir de 3 ans ou de 2 ans dans la limite des places disponibles, priorité devant être accordée aux enfants de 4 et 5 ans.

L'enfant sera inscrit à l'école primaire dans sa 6^{ème} année

Demande de dérogation au périmètre scolaire

Certains parents travaillant dans le secteur de Nancy ou de Toul souhaitent inscrire leurs enfants dans les communes situées sur l'axe routier emprunté pour se rendre au travail, ou dans la commune de résidence de leur nourrice.

Jusqu'à présent, cela ne posait pas de problème dans la mesure où la commune d'accueil avait des places disponibles et où l'école de la commune de résidence ne risquait pas de fermeture de classe.

Actuellement, certaines de ces communes d'accueil, trop sollicitées (notamment Velaine-en-Haye), ont décidé d'appliquer la Loi de 1983 à partir de la rentrée 2002. Cette loi impose aux communes de résidence de payer une contribution financière aux communes d'accueil. Cette contribution, dont le montant est fixé par le Préfet se monte actuellement à environ 550 € par an et par enfant.

La loi fixe aussi les règles d'autorisation de scolariser l'enfant dans une commune d'accueil. Ces règles sont au nombre de trois :

- Les 2 parents travaillent et la commune ou le syndicat de résidence n'a ni cantine, ni garderie.
- La fratrie est déjà scolarisée dans la commune d'accueil et dans le même cycle.
- Pour des raisons médicales.

À titre particulier, Velaine-en-Haye scolarise gratuitement les enfants qui sont en nourrice chez les grands-parents qui y résident.

Par conséquent, les maires de Fontenoy, Aingeray et Sexey n'accorderont plus de dérogations.

N. B. : Qu'entend-on par cycle ?

L'institution scolaire comporte :

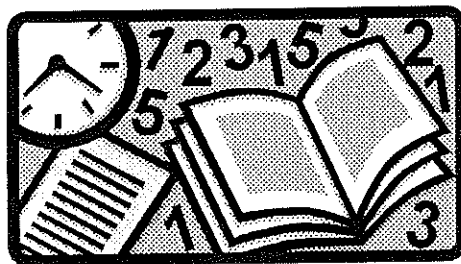
- Le cycle préélémentaire (maternelle) pour les enfants de 3 à 5 ans
- Le cycle élémentaire (primaire) pour les enfants de 6 à 11 ans
- Le premier cycle de la 6^{ème} à la 3^{ème} du collège
- Le second cycle de la seconde à la terminale du lycée

Il y a quelques années, l'Education Nationale a mis en place des cycles pédagogiques dans les écoles maternelles et primaires :

- Cycle 1 : enfants de 2 à 4 ans en maternelle
- Cycle 2 : enfants de la grande section maternelle, du cours préparatoire, du CE1
- Cycle 3 : enfants du CE2 au CM2

Ces cycles sont gérés par les enseignants.

Les communes sont uniquement concernées par les cycles institués.



Les Mariés de l'année

29 juin



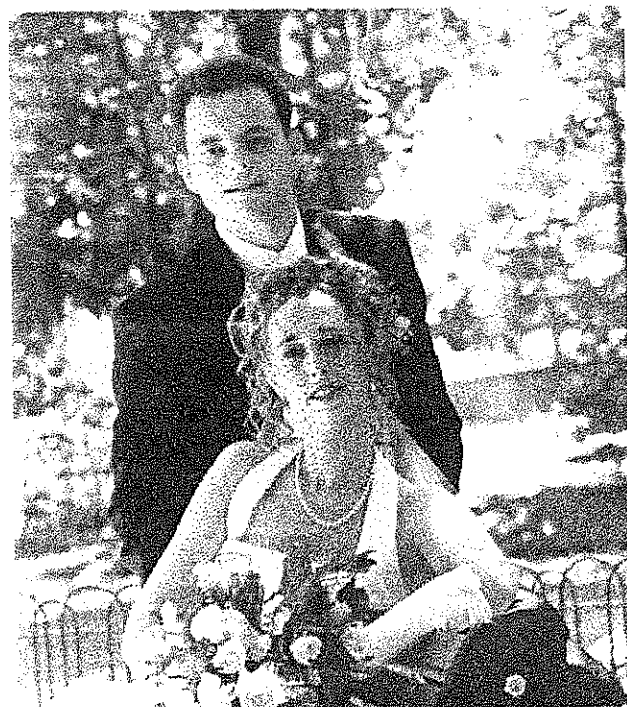
Alain BILLET et Céline GERARD

6 juillet



Christophe ZUROWSKI et Odile BARBOZA

20 juillet



Emmanuel TREVIS et Nathalie VERNIER

17 août



Grégory ORTELLI et Isabelle THIRION

Meilleurs vœux de bonheur

Nouveaux habitants

Mr et Mme MORLON	15 rue de la Libération
Mme DURAND	20 rue de la Libération
Mr et Mme ZANINI	4 rue de la Libération
Mr et Mme PETITJEAN-LECLERC	15 rue de la Libération
Mr et Mme SCHMITT	5 rue de la Loi
Mr et Mme PLANTAGENET	5 Chemin de la Chipette
Mr et Mme THOUVENOT	23 Place des Herbuelles
Mr et Mme NDZIE	6 Au Rouge Poirier
Mr et Mme LE CARRERES	10 Au Rouge Poirier
Mr et Mme PETITJEAN	18 Allée des Herbuelles
Mr et Mme CHANEL	32 Rue du Monument
Mr et Mme MASSON	50 bis rue du Monument
Mr et Mme GABRIEL	44 rue du Monument

La municipalité vous souhaite la bienvenue

Naissances

Le 24 février	Camille BACHMAN	7 au Rouge Poirier
Le 28 février	Inés KSOURI	1 rue du Muguet
Le 16 mars	Chloé MARION	7 rue du Monument
Le 11 mai	Clara STASZAK	1 bis rue de la Libération
Le 06 juillet	Marie Hottier	5 rue du Monument
Le 02 août	Valentin TOUSSAINT	1 Allée du Bois Juré
Le 02 septembre ...	Maxime GAUVIN	10 Place Chante-Reine
Le 21 septembre ...	Mathias MERLINO	2 Allée Bellevue
Le 15 octobre	Matthieu VIEZZI	2 Allée de Bois Juré
Le 05 décembre	Lauréne PETITJEAN	18 Allée des Herbuelles

Bienvenue aux petites fontenoyennes

et petits fontenoyens

et félicitations à leur parents

En parodiant modestement Raymond Queneau (Exercices de style)...Excellent ouvrage... qui ne se trouve pas à

La bibliothèque de Fontenoy sur Moselle

Etonné :

- « Il paraît que la bibliothèque de Fontenoy est de nouveau ouverte !
- Tu crois ?
- Si, si j'ai vu de la lumière, sur la place de l'église, au numéro 1. Va voir, tous les vendredis soir entre 17 h et 19 h. ça rentre, ça sort avec des livres ! y'a même des gosses !
- Ben qui donc peut bien s'occuper de ça ?
- Paraît qu'c'est deux dames du village.
- Et, ça va nous coûter combien tout ça...
- 8 euros qu'ils disent. C'est l'adhésion à l'ADAPEC. Tu sais l'association qui fait des trucs pour les écoles et tout un tas d'activités, la gym, l'aquarelle....
- 8 euros ! par semaine ?
- Mais non, par année et par famille. Tu peux prendre trois livres, y'a des romans, des polars, des documentaires. De temps en temps, ils s'approvisionnent au bibliobus du département. Tu peux même passer commande, si tu es intéressé par un ouvrage particulier.
- Tu crois ? Ben, si tu dis vrai ! Une bibliothèque à Fontenoy, j'en r'viens pas ! Faudra voir... Ben alors !... au rythme où ça va, on aura bientôt un Zénith, à Fontenoy ! »

Romanesque

Le 12 juillet dernier, à Fontenoy sur Moselle, Eliette et Julien ont uni leur destinée, devant famille, amis et habitants réunis. Il y a quelques années, Eliette et Julien se sont rencontrés, à la bibliothèque du village. C'était le vendredi 13 septembre 2006.

Elle avait vingt ans et cherchait sur les étagères un roman d'amour qui la ferait rêver... il avait quelques années de plus mais avait gardé de son enfance une passion incorrigible pour les bandes dessinées. Elle était belle, il était doux. Ils s'aimèrent immédiatement, sans oser se le dire. Et, tous les vendredis qui suivirent, entre 17 heures et 19 heures, ils se retrouvèrent à la bibliothèque. Eliette traînait dans les rayons jusqu'à l'arrivée de Julien, faisant mine de chercher un ouvrage bien précis. Julien emprunta 32 fois « Tintin au Tibet ». Eliette lut les 72 romans d'amour que possédait la bibliothèque. Le bibliobus fut sollicité, mais il parvenait difficilement à assouvir la passion de nos amoureux. Ce manège aurait pu durer longtemps, sous le regard complice et attendri des dames de la bibliothèque... C'est Suzanne, qui les entraîna un jour dans son jardin, sous prétexte de leur montrer ses fleurs. La douceur du soleil couchant fit le reste.

Nous souhaitons à Eliette et Julien une belle descendance de petits lecteurs.

Télégraphique

Bibliothèque de Fontenoy sur Moselle ouverte. Stop
17 heures à 19 heures, vendredi. Stop
3 livres par mois. Stop
Cotisation 8 euros/ an/ famille. Stop
Multiples ouvrages pour enfants et adultes. Stop
Accueil chaleureux, bonbons, sourires, papotages. Stop
Vous attendons nombreux. Stop

Journalistique :

Claire Chazal :

-« Madame le Maire, nous apprenons ce jour que le charmant village que vous administrez en Meurthe et Moselle est depuis peu doté d'une bibliothèque. Pouvez-vous nous en dire plus ? »

Jeanne Bluette :

-« Oui ! avec plaisir ! La bibliothèque de Fontenoy existe depuis de nombreuses années, mais elle avait été fermée durant quelques temps. Elle fonctionne de nouveau depuis le 21 septembre 2002 et accueille les habitants tous les vendredis de 17 à 19 heures, grâce à la mobilisation de quelques personnes du village. »

CC :

-« Quel type d'ouvrages sont ainsi mis à la disposition des villageois et combien ? »

JB :

-« Nous avons toutes sortes de livres : des romans, des polars, des bibliographies, des livres historiques ou de voyages. Il y a également des livres pour enfants, petits et grands. Les collégiens viennent avec leurs listes scolaires et nous faisons notre possible pour leur trouver ce dont ils ont besoin pour leurs études. Au total, nous avons un fond de quelques centaines de livres, complété régulièrement par des prêts du bibliobus départemental.

CC :

-Mais, Madame le Maire, tout ceci a un coût ?

JB :

-« La bibliothèque est tenue par des bénévoles, qui sont très heureux de participer ainsi à l'animation de notre village. Elle est gérée par une association, l'ADAPEC, qui demande simplement une adhésion d'un montant de 8 euros, par famille et par année. Cette participation permet de renouveler notre stock de livres. Les locaux sont mis à disposition par la Mairie. »

CC :

-« Eh bien, Madame le Maire, toute la France admire le dynamisme de votre sympathique village et souhaite longue vie à votre bibliothèque. Merci.

A vous Paris, à vous la rédaction. »

Bien de chez nous

Quand la Marie rencontre le Jules devant l'église, le vendredi soir à 17 heures :

-« Mon ! ben alors qu'est ce te bassotes ici don !

- Ben, j'ai rachevé mon livre et j'le rapporte aux bacelles qui tiennent la bibliothèque, la Monique et la Muriel !

- Qu'est ce que t' lis don ?

- N'importe quoi, avec de grosses lettres. J'suis dev'nu beûloux ! Et toi, sacrée ouarée, qu'est ce t'as dans ta beaugeatte ?

- Harry Potters, les quatre volumes. J'leur ai dit qu'c'était pour ma zaubette ! Ah, on peut dire qu'je m'suis régalée ! mais va pas le rappoutcher !

- Quand même, rudement bonne idée c'te bibliothèque. Et, pas cher, c'est pas que j'sois rapiat. Viens , entrons, on fera le couarail là-bas d'dans. On s'ra mieux que d'se racoquyer sous c'te châouée ! et pis, y'a des bonbons ! »

Pour vous faire rire, vous informer, vous donner envie de venir, article fait par Béatrice Frérot.

A NOTER...

**MAIRIE : téléphone 03/83/63/90/38
Télécopie 03/83/63/69/40**

**Ouverture au public : le mercredi de 16h à 18h
Le vendredi de 17h à 19h**

Présence de la secrétaire (sauf congés) pour :

- * le travail administratif**
- * réception du public en cas de nécessité
seulement**

**le lundi toute la journée
le mercredi après-midi
le vendredi matin**

**MAIRE :téléphone en cas d'urgence 03/83/63/69/44
06/81/56/17/12**